UNSS 2018

54 - Voile

Mise à jour : 14 septembre 2017

UNSS
Union Nationale
du Sport Scolaire

Sommaire

Introduction Page 3

I. Pour un sport scolaire ambitieux démocratisé et accessible Page 4

II. Pour un sport scolaire innovant Page 12

III. Pour un sport scolaire éthique, solidaire démocratique et responsable Page 14

Membres CMN Page 18

Annexes Page 19

Introduction

La règlementation du sport se réfère à la fois au Règlement Intérieur, au Règlement Fédéral UNSS et à la fiche sport.

La fiche sport Voile a pour objectif de préciser à travers les trois axes de développement de l'UNSS, **Accessibilité, Innovation et Responsabilité,** les directives réglementaires et les moyens de développement du sport.

La fiche sport donne le cadre obligatoire des championnats inter-académiques et de France.

Elle offre par ailleurs des pistes de développement et une grande souplesse d'organisation du sport pour les AS et lors des phases départementales et académiques. Elle intégre dans la vie des AS et dans le déroulement des championnats les axes prioritaires du PNDSS.

La Direction Nationale après concertation avec la CMN, peut décider, en fonction du nombre d'inscrits à la date butoir des qualifications, d'annuler un CF.

En tout état de cause un CF ne pourra être organisé avec moins de **QUATRE** AS qualifiées[1].

Valable l'année scolaire 2017 - 2018, la Fiche Sport pourra être mise à jour au cours de cette période.

[1] Cette disposition ne concerne :
- ni les championnats de France sport partagé
- ni les championnats de France des LP (**UN** seul LP pourra être récompensé)

Compétition

Calendrier

Se référer au Fichier « Calendrier des Championnats de France », régulièrement mis à jour sur le site.

Catégories d'âge 2018

Benjamins	nés en 2005 2006 et 2007
Minimes	nés en 2003 et 2004
Cadets	nés en 2001 et 2002
Juniors	nés en 1999 et 2000
Seniors	nés en 1998 et avant

Modalités de remboursement aux équipes

La Direction nationale effectue des remboursements des déplacements aux championnats de France en fonction des kms parcourus et du nombre de personnes transportées.

Certificat Médical

Le Certificat Médical n'est plus nécessaire sauf pour les sports suivants :

- Rugby,
- Boxe Assaut,
- Savate boxe française,
- Tir sportif,
- Parapente.

Conditions de participation pour les équipes d'établissement et excellence

Les Championnats par Équipe d'Établissement sont ouverts à toutes les équipes d'Association Sportive sauf :

- les Associations Sportives qui ont atteint les **2 années précédentes** le titre de Champion de France en planche à voile et sur le podium (1,2 et 3) en voile habitable et voile légère lors des championnats de France U.N.S.S. par Équipe d'Établissement dans la même catégorie (*Annexe 1),*

- Si ces Associations Sportives ne sont pas dans les 4 premières lors des Championnats de France Excellence voile légère et voile habitable, elles pourront à nouveau s'inscrire en championnat équipe établissement l'année n+1

- les Associations Sportives qui sont classées dans les 4 premières des championnats de France **Excellence** de l'année précédente, dans la même catégorie d'âge et de sexe, *(Annexe 2).*

- Les équipes étant classées dans les 2 premières lors des championnats de France U.N.S.S. **Excellence** de Planche à Voile l'année précédente, dans la même catégorie d'âge

  Cette disposition **ne concerne pas** les équipes émanant de Section Sportive Scolaire qui doivent concourir en Excellence et peuvent concourir également en équipe d'établissement sous deux conditions :
  - avoir renseigné à la date du 22 décembre 2017 tous leurs élèves inscrits en section sportive scolaire
  - avoir une équipe de l'association sportive inscrite qui a effectivement participé en excellence dans la même catégorie d'âge et de sexe

  Pour les équipes Établissement d'Association Sportive nommées dans ce tableau (Annexe 2), et dans ce cas seulement, **AUCUNE** équipe d'Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d'Établissement y compris aux phases inter-académiques.
- les Associations Sportives n'ayant pas assisté au Protocole des championnats de France en 2017 (Annexe 3).
- les Associations Sportives ayant fait forfait dans les huit jours précédant les championnats de France en 2017 (Annexe 4).
- les équipes « hors SSS » ayant opté pour une inscription en CF Excellence.
- un élève qui a participé à une rencontre excellence lors de l'année scolaire en cours et dans le même sport ne peut plus concourir en équipes d'établissement.
- Les équipes comportant **UN** élève inscrit sur la liste des Sections Sportives Scolaires, des Pôles Espoir, des Pôles France ou sur une liste fédérale fournie à l'U.N.S.S. par la FF Voile, **UN** élève appartenant à des Centres de formation ou de préformation et sur les listes de Haut Niveau du Ministère des Sports (Haut Niveau, Jeunes, Espoir),
- La date d'envoi de cette liste fait foi pour toute l'année scolaire

- Des équipes comportant **UN** élève classé dans les premiers 15% du classement national FF Voile ou de classe de l'année n-1 sur un des supports concernés (cf.p19) Les listes par catégorie seront disponibles dans les services régionaux à partir de début janvier 2018

- des équipes comportant au moins **UN** élève **«conventionné»** appartenant à des Centres de formation.

Toutes ces dispositions s'appliquent aux championnats VTT par équipe d'établissement décrits ci-dessous Collèges et Lycées.

Tout élève ayant été inscrit en SSS dans les deux années précédentes (2015 – 2016 et/ou 2016 – 2017), ne sera pas autorisé à concourrir en équipe d'établissement, à l'exception d'un changement d'établissement.
Ce listing sera à disposition des services UNSS le 23 décembre 2017.

Championnats de France UNSS Équipes d'Établissement Voile

	VOILE LÉGÈRE	VOILE HABITABLE	PLANCHE À VOILE
LICENCIÉS AUTORISÉS	Benjamins Minimes Cadets	Minimes Cadets Juniors Seniors	Benjamins Minimes Cadets Juniors Seniors
COMPOSITION DES ÉQUIPES	4 compétiteurs dans 1 championnat Mixité obligatoire	5 compétiteurs dans 1 championnat + 1 remplaçant possible Mixité obligatoire	4 compétiteurs dans 1 championnat dont 1 remplaçant possible Mixité obligatoire
SUR L'EAU	4 compétiteurs : 1 fille ou 1 garçon minimum	5 compétiteurs : 1 fille ou 1 garçon minimum	3 compétiteurs : 1 fille ou 1 garçon minimum
JEUNE ARBITRE	1 Jeune arbitre certifié académique **par AS qualifiée** Il peut être d'une autre association sportive d'une même académie Il ne peut pas être compétiteur En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer aux Championnats de France		
JEUNE COACH	Un jeune coach obligatoire par équipe qualifiée et intégré à l'équipe		
RÈGLEMENT	Fédéral U.N.S.S. 2016-2020		
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Le champion d'académie Pour les équipes isolées, la participation à un championnat multi-académique est obligatoire pour prétendre à une qualification au championnat de France		
NOMBRE D'ÉQUIPES	- 50 maximum en voile légère (34 y compris Excellence et 16 Sport Partagé) - 24 maximum en voile habitable (y compris Excellence) - 24 maximum en planche à voile (y compris Excellence)		
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS par Équipe d'établissement collèges	Champion de France UNSS par Équipe d'établissement lycées	Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement collèges Champion de France UNSS par Équipe d'établissement Lycées

Titres spécifiques des LP lors des Championnats de France UNSS Équipes Établissement Voile

Pour être en conformité avec l'article 18 de l'arrêté du 21 décembre 2011 relatif aux modalités du contrôle en cours de formation et de l'examen ponctuel terminal prévus pour l'éducation physique et sportive des baccalauréats généraux et professionnels, l'UNSS remettra des titres aux équipes de LP lors du championnat de France.

Textes de Référence :
- Arrêté du 21 décembre 2011 publié au JORF du 13 janvier 2012
- Arrêté du 7 juillet 2015 publié au JORF du 28 juillet 2015
- Circulaire n° 2012-093 du 8-6-2012
- Règlement Fédéral UNSS 2016 - 2020

Modalités

- pas de qualification spécifique,
- un classement général commun est établi,
- parmi les LP classés, déterminer les 3 premiers pour décerner les titres de Champion de France des LP, 2ème, 3ème,
- reclasser les Lycées en conséquence.

Exemple

- Classement général,
  - 1er LP 1
  - 2ème Lycée A
  - 3ème Lycée B
  - 4ème Lycée C
  - 5ème LP 2

sont prononcés lors du protocole

- CF Lycée 1er Lycée A
  2ème Lycée B
  3ème Lycée C
  …… éventuellement
- CF LP 1er LP 1
  2ème LP 2
  …… éventuellement

Protocole

Toutes les précisions concernant l'organisation des protocoles sont inscrites dans les Cahiers des Charges à destination des organisateurs.

Seule la filière équipe établissement est concernée, sauf sports où il n'y a qu'un niveau de compétition.

Championnats de France UNSS Sport Partagé Voile

Conditions de participation

Tous les élèves en situation de handicap sont autorisés à participer en équipe "sport partagé" sur présentation de l'attestation MDPH obligatoire, ou les élèves émanant d'une classification « para voile » de la FFV. La convention entre le collège et l'établissement spécialisé sera présentée au moment de l'accueil. Dans le cas contraire l'équipe ne pourra pas être classée.

Des règlements spécifiques seront proposés par la CMN afin d'organiser une course lors des championnats de France.
Chaque équipe peut être constituée soit :

- d'élèves valides et en situation de handicap du même établissement scolaire (collège)
- d'élèves valides d'un établissement scolaire associé à une association d'un centre ou institut spécialisé ; dans ce cas une convention doit être signée par les deux chefs d'établissement et présentée à toute compétition

Un titre sport partagé Collège sera décerné

	COLLÈGES	**LYCÉES**
LICENCIÉS AUTORISÉS	Benjamin Minime Cadet limité à 1 pour les élèves valides Pour les élèves en situation de handicap possibilité d'avoir 1 junior première année au maximum dans l'équipe	Minimes Cadets Juniors Seniors Pour les élèves valides, un junior maximum et pour les élèves en situation de handicap catégorie unique
COMPOSITION DES ÉQUIPES	2 élèves par équipage (un élève «valide » et un élève « en situation de handicap ») et un remplaçant autorisé mais composition « valide » / « situation de handicap » obligatoire pour chaque manche Mixité obligatoire sur au moins une course par jour	
JEUNE ARBITRE	1 Jeune arbitre certifié académique par **AS qualifiée** Il peut être d'une autre association sportive d'une même académie Il ne peut pas être compétiteur En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer aux Championnats de France	
JEUNE COACH	Le jeune coach obligatoire par équipe qualifiée et non compétiteur	
RÈGLEMENT	UNSS spécifique et fédéral	
FORMULE DE COMPÉTITION/SUPPORT	2 compétiteurs Support : Hansa 303 / cf règlement spécifique	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Toutes les AS qui auront justifié d'une participation à une compétition « sport partagé » au niveau départemental et/ou académique ou avoir effectué un parcours d'entraînement **validé par le service régional UNSS**	
NOMBRE D'ÉQUIPES	En fonction des inscrits, et intégré dans le volume global du championnat	
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS collèges sport partagé Champion de France UNSS lycées sport partagé	

Championnats de France UNSS Excellence Voile

	VOILE LÉGÈRE	VOILE HABITABLE	PLANCHE À VOILE
LICENCIÉS AUTORISÉS	Benjamins Minimes Cadets	Minimes Cadets Juniors Seniors	Benjamins Minimes Cadets Juniors Seniors
COMPOSITION DES ÉQUIPES	4 compétiteurs dans 1 championnat Mixité obligatoire	5 compétiteurs dans 1 championnat + 1 remplaçant possible Mixité obligatoire	4 compétiteurs dans 1 championnat dont 1 remplaçant possible Mixité obligatoire
SUR L'EAU	4 compétiteurs : 1 fille ou 1 garçon minimum	5 compétiteurs : 1 fille ou 1 garçon minimum	3 compétiteurs : 1 fille ou 1 garçon minimum
JEUNE ARBITRE	1 Jeune arbitre certifié académique **par AS qualifié** Il peut être d'une autre association sportive d'une même académie Il ne peut pas être compétiteur En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer aux Championnats de France		
JEUNE COACH	Un jeune coach obligatoire par équipe qualifiée et intégré à l'équipe		
RÈGLEMENT	Fédéral U.N.S.S. 2016-2020		
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Le champion d'académie Pour les équipes isolées, la participation à un championnat multi académique est obligatoire pour prétendre à une qualification au championnat de France		
NOMBRE D'ÉQUIPES	50 maximum en voile légère (34 y compris Etablissements et 16 Sport Partagé) 24 maximum en voile habitable (y compris Etablissement) 24 maximum en planche à voile (y compris Etablissement)		
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS par équipe excellence collèges	Champion de France UNSS par équipe excellence lycées	Champion de France UNSS par Équipe excellence collèges Champion de France UNSS par Équipe excellence Lycées

Conditions Particulières

Les épreuves et la formule de compétition sont strictement les mêmes que dans le championnat de France UNSS équipe d'établissement.

L'équipe « Excellence » sera qualifiée à l'issue du championnat d'académie à la condition qu'elle soit classée 1ère, tous établissements confondus.

Les équipes « Excellence » sont titrées au championnat de France quel que soit leur classement au scratch.

Précisions concernant les cinq championnats de France

Pour les équipes isolées, la participation à un championnat multiacadémique est obligatoire pour prétendre à une qualification au championnat de France

Particularités :

- En voile habitable : toute équipe avec moins de 5 compétiteurs sur le bateau ne pourra naviguer (cette situation peut évoluer si le support venait à être modifié)
- En planche à voile : possibilité à l'enseignant d'amener deux gréements complets (avec pied de mât) personnels d'une taille inférieure à 6,80m2 lors du championnat de France.

Conditions Particulières

Il ne peut y avoir d'équipes classées championnes d'académie ex æquo, elles devront être obligatoirement départagées à l'issue des courses courues pour pouvoir prétendre à la qualification (chaque académie doit déterminer le support qui classe les équipes en cas d'égalité. La CMN privilégie le support en solitaire.)

Les épreuves et la formule de compétition sont strictement les mêmes que dans le championnat de France UNSS équipe d'établissement.

L'équipe « Excellence » sera qualifiée à l'issue du championnat d'académie à la condition qu'elle soit classée 1ère, tous établissements confondus, si moins de trois AS Excellence sont représentées.

Inscription au calendrier FFVoile.

Les championnats académiques, inter-académique et de France peuvent être inscrits au calendrier officiel de la FFvoile, et permettre ainsi aux licenciés FFVoile de valoriser leur double appartenance, et pour les autres de voir les possibilités que cela peut apporter.

C'est le club d'accueil de la régate qui inscrit la régate au calendrier dans les délais prévus à cet effet.

La gradation des épreuves est la suivante :

- Championnat de France excellence : 4
- Championnat de France établissement : 5A
- Championnat académique et inter académique : 5B

Cela implique que les résultats soient effectués avec le logiciel FFvoile et les résultats transmis (cf annexe 6 sur le tutoriel d'utilisation FREG)

Vérification des classements

La liste des coureurs entrant dans les 15 premiers pourcent de chaque classe concernée sera envoyée aux services régionaux en début d'année civile

Modalités pour les Associations Sportives Excellence

Saisie en ligne des Élèves de Sections Sportives Scolaires

Chaque Service Régional fournira à la Direction Nationale la liste de ses Sections Sportives Scolaires avec leurs effectifs.

L'identification des élèves inscrits dans ces Sections sera à la charge des responsables des Sections lors de la prise de licence.

Ils devront inscrire TOUS les élèves de la liste officielle déposée au Rectorat.

Date butoir :

- 23 décembre 2017

À cette date, un listing de tous les élèves inscrits dans les Sections Sportives Scolaires sera réalisé, vérifié par la Direction Nationale et transmis à tous les services.

Faute de saisie des élèves ou en cas de saisie partielle de la liste rectorale à la date indiquée, TOUS les élèves de l'Association Sportive seront considérés comme appartenant à la Section Sportive Scolaire et donc interdits de participation aux Championnats de Canoë Kayak par Équipe d'Établissement dans la catégorie concernée.

Remontée des résultats des Championnats qualificatifs

La date limite de transmission des résultats Inter-académiques par les coordonnateurs d'IA ou des résultats académiques par les SR est inscrite dans le calendrier des CF, régulièrement mis à jour.

Après les dates limites de transmission des qualifications Inter-académiques, aucun résultat qualificatif aux Championnats par Équipe d'Établissement ne sera pris en compte.

Adresse de saisie : http://udb.unss.org/qualifscf

Code d'accès : propre à chaque SR

Une demande de repêchage indiquée ne sera prise en compte que par l'envoi à la DN de la demande officielle (Annexe 1 du Règlement Fédéral).

Innovation

Pour un sport scolaire innovant, s'appuyant sur les besoins et les attentes des licenciés, qui promeut sa différence par l'ouverture et la créativité

Nouvelles pratiques

Outre les compétitions traditionnelles, les formes nouvelles de pratique permettent de nombreuses rencontres, avec des règlements adaptés.
Les expériences locales permettent d'étudier des pratiques innovantes, tenant compte des spécificités locales et des contraintes d'organisation, d'identifier les pratiques intéressantes et de les proposer ensuite au niveau national.

Filles

Mixité obligatoire dans tous les championnats

Santé

Prévention des conduites à risque dans la pratique de l'activité.

Quartiers prioritaires

Implication dans les organisations des championnats de France,
Création d'AS spécifiques grâce à la formation des enseignants.

Développement Durable

La pratique de la voile entraîne une connaissance approfondie de l'environnement où les élèves évoluent. Ils se doivent de le respecter.

International

Des invitations aux pays limitrophes seront envoyées pour une participation lors des championnats de France.

Le jeune coach

Se référer au livret « je suis jeune arbitre, je suis jeune coach »

Formation

En complément du programme «*Vers une génération responsable*» destiné aux Jeunes Arbitres, Jeunes Organisateurs et Jeunes Dirigeants, l'U.N.S.S. développe un pôle formation à destination des enseignants d'E.P.S. animateurs de l'association sportive.

Concernant la Voile:

- Valorisation des initiatives locales en matière de formation des enseignants (niveau district et départemental). En lien avec la FF Voile et grâce à un appel à projet, une dotation financière ou matérielle pourra être remise aux associations et aux services de l'U.N.S.S.
  Un stage national a eu lieu il y a 4 ans, et malgré le nombre de référents académiques (cf annexe 6), le nombre de stages est très insuffisant par rapport aux objectifs affichés

Sur chaque championnat de France et en fonction des conditions météorologiques une formation pourra être réalisée à destination des enseignants présents sur l'événement. À destination des spécialistes, mais aussi des enseignants participant à l'organisation, l'enjeu est de permettre par une relation U.N.S.S./comité/Ligue de Voile, la valorisation et la diffusion des bonnes pratiques. Les thématiques et l'organisation de la formation sont du ressort de l'U.N.S.S. et du comité et/ou de la ligue FF Voile concernée

Éthique – Protocole fin de rencontre

Pour être en conformité avec le Règlement Fédéral UNSS et mettre en avant la dimension éducative et citoyenne de l'événement, la compétition pourra se terminer par la mise à l'honneur des différents dispositifs mis en place ayant facilité l'échange et la coopération entre participants :

Textes de Référence :
- Règlement Fédéral UNSS 2016 - 2020

- Le clapping (technique d'applaudissement de la coupe d'europe)
- un rassemblement en ronde pour se saluer

Un diplôme fair play pourra êre remis au moment du protocole

Sécurité

Textes de Référence :
- Règlement médical UNSS
- LC Sécurité

Responsabilité

Pour un sport scolaire éthique, solidaire démocratique et responsable, pour favoriser l'engagement, le vivre ensemble et les projets collectifs

La circulaire n° 2010-125 du 18 août 2010 relative au sport scolaire incite à valoriser le Jeune Officiel par la remise d'un diplôme quelle que soit sa mission. Cette fonction contribue non seulement au développement de sa personne par les différentes responsabilités qu'il occupe, mais lui permet aussi d'acquérir des connaissances et des compétences valorisées au sein de l'UNSS.

La mobilisation de l'école pour les valeurs de la République du 22 janvier 2015 rappelle l'importance du parcours citoyen dans la vie associative plus particulièrement la mesure 3 : *« La vice-présidence des associations sportives par les élèves sera systématisée, et les prises de responsabilité au sein des associations sportives valorisées. Les formations de jeunes coaches et de jeunes arbitres seront développées »*.

L'UNSS au travers de ces différentes compétitions et formation à la capacité de proposer aux jeunes licenciés de s'impliquer dans différents rôles :

1. Le Jeune arbitre/juge

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir officier au sein des rencontres sportives, de s'engager dans la vie associative et ce, dans le cadre de l'Union Nationale du Sport Scolaire. Chaque activité possède un livret Jeune Arbitre spécifique à l'activité et disponible sur le site national de l'UNSS. Il permet de proposer à l'élève et à l'enseignant les contenus à acquérir à chaque niveau de certification.

La formation des Jeunes arbitres doit être liée à la pratique.

Les meilleurs Jeunes Arbitres hors académie ont la possibilité d'officier à un championnat de France si :

- le nombre de Jeunes arbitres est insuffisant (pool local et équipe) pour le déroulement du CF,
- leur nombre est défini par les membres de la CMN,
- les Jeunes arbitres doivent être inscrits par les services régionaux auprès de la Direction Nationale à la date butoir des remontées des qualifiés académiques du sport concerné,
- les organisateurs des championnats de France doivent faire remonter auprès du DNA en charge de l'activité la fiche récapitulative des meilleurs JO hors académie (fiche n°51 JO).

2. Dispositif du haut niveau du sport scolaire

La circulaire n°2012-093 du 08 juin 2012 précise que « les jeunes officiels certifiés au niveau national ou international… peuvent valider un enseignement facultatif ponctuel à l'identique des sportifs de haut niveau. Les listes des candidats concernés sont proposées par les fédérations sportives scolaires ».
L'arrêté du 07 juillet 2015 précise que ce dispositif est également accessible pour les élèves inscrits au baccalauréat professionnel

Cette formation est assurée au sein de chaque AS. Un livret spécifique par activité est dédié à cette formation. Il est téléchargeable sur le site www.unss.org

3. Passerelles possibles des jeunes arbitres entre l'UNSS et la FFVoile

La convention entre l'U.N.S.S. et la FF Voile permet aux jeunes juges/arbitres de se rapprocher des ligues de leurs régions afin de poursuivre leurs formations.

Ils sont intégrés automatiquement dans la liste des jeunes juges/arbitres FF voile sur demande auprès de la ligue d'appartenance.

Les listes des certifications académiques et nationales doivent être envoyées aux Ligues via le service régional U.N.S.S.

4. Les autres rôles de Jeunes Officiels *(cf. dossier intitulé Jeunes officiels vers une génération responsable 2017 - 2018)*

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir s'impliquer dans différents rôles (jeune organisateur, jeune dirigeant etc …) au sein de son Association Sportive (AS) et dans le cadre de l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire). Toute vie associative nécessite une organisation. Chaque licencié doit pouvoir trouver sa place comme bénévole de l'AS en fonction de ses motivations et de ses compétences.

Ils peuvent être certifiés du niveau départemental au niveau académique. Les jeunes dirigeants, les vices présidents élève, les jeunes organisateurs, les jeunes reporters et les jeunes secouristes peuvent obtenir une certification en référence à l'activité « multi activités ».
En revanche le jeune coach peut obtenir une certification en référence à l'activité pour laquelle il intervient.

5. Le Jeune coach

« En référence au bulletin officiel de l'Education Nationale du 19 septembre 2013 « L'UNSS devra développer la formation de jeunes coachs – animateurs, diverses remontées des enseignants d'EPS prouvant que les élèves prennent souvent en charge des tâches liées à l'échauffement, l'entraînement, la tactique, la stratégie, l'encadrement ».Les orientations du MEN du 22 janvier 2015 à l'occasion de la Grande mobilisation de l'Ecole pour les valeurs de la République (mesure 3) rappellent à la valorisation de l'engagement associatif des élèves par « les formations des jeunes coaches et des jeunes arbitres seront développées ».

- Pour les sports collectifs le jeune coach est obligatoire et non compétiteur. Il officie seul ou en binôme et doit être repéré (tee shirt Maif orange). Il se rajoute donc à la composition de l'équipe.
- Pour les sports individuels, le jeune coach est obligatoire et compétiteur intégré à l'équipe et doit être repéré (tee shirt Maif orange).
- Pour le sport partagé, le jeune coach est obligatoire et non compétiteur. Il se rajoute donc à la composition de l'équipe (tee short Maif orange) et doit être repéré

NB :

- Le Jeune coach ne peut être Jeune Juge /Jeune Arbitre ou Jeune Reporter.
- Une équipe sans jeune coach sera déclassée.
- Pour plus de précision par activité se référer au livret Jeune Juge / Jeune Arbitre de l'activité et au dossier « Jeune Officiel, Vers une Génération Responsable »

Un jeune coach est un élève licencié UNSS qui connaît l'activité et adopte une attitude respectueuse, loyale, constructive et citoyenne (définition reprise du cadre général jeune coach). Il n'y a pas de certification mais une validation de l'engagement sur OPUSS.

Le jeune coach accompagne l'équipe et se positionne comme adjoint du professeur d'EPS, animateur d'AS dans la gestion du groupe. Le niveau d'intervention du jeune coach varie en fonction de son âge, de sa maturité et de son investissement.

HORS RENCONTRE/COMPÉTITION			**PENDANT RENCONTRE/COMPÉTITION**		
Co anime	**Anime**	**Dirige**	**Assiste**	**Conseille**	**Dirige**
L'élève est sous la responsabilité du professeur : duo	L'élève est seul face au groupe mais applique les consignes du professeur	L'élève décide et assume	L'élève est sous la responsabilité du professeur : duo	L'élève gère la rencontre en respectant les choix du professeur	L'élève est en autonomie complète

Le jeune coach en COLLÈGE	>Participation aux obligations administratives -inscriptions aux compétitions, -feuilles de matchs, -contrôle des licences ou listings >participation à la gestion de l'échauffement avec l'enseignant >participation à la gestion des remplacements >participation au respect des protocoles d'avant et d'après match >participation au respect des biens et des personnes
Le jeune coach en LYCÉE	>Gestion des obligations administratives -inscriptions aux compétitions, -feuilles de matchs, -contrôle des licences ou listings >gestion de l'échauffement >gestion des remplacements >participation à la gestion des temps morts (choix du moment et prise de parole éventuelle) -participation aux choix stratégiques -participation à la modération des comportements des joueurs -veille au respect des protocoles d'avant et d'après match -veille au respect des biens et des personnes

Inscription des meilleurs Jeunes Arbitres hors académiques

Chaque Directeur Régional saisira les meilleurs Jeunes Arbitres de son académie pour les Championnats par Équipe d'Établissement, si nécessaire et en accord avec la CMN.

Adresse de saisie : http://udb.unss.org/qualifscf

Code d'accès : propre à chaque SR

Clôture des saisies : 10 jours avant le début des championnats, date inscrite dans le calendrier

Un par catégorie et par catégorie d'âge pour chaque académie.

Seules les propositions supplémentaires doivent recevoir l'aval de la Direction Nationale.

Pour les Championnats Excellence, selon les dates d'organisation un appel particulier sera effectué par la Direction Nationale UNSS.

Dans le cas des championnats de France de course d'orienttaion, il n'y a pas lieu de faire appel aux meilleurs jeunes arbitres hors académie, le nombre de Jeunes Arbitres présents et représentants les AS qualifiées au championnat de France est suffisant.

Les membres de la Commission Mixte Nationale

Directeur adjoint de l'UNSS en charge de l'activité : Nathalie GRAND

FF Voile

Henry BACCHINI	Vice Président
Bernard PORTE	Conseiller technique
Bastien BOUCHARD	Conseiller technique

UNSS

Marianne PEYROTTE	Responsable formation/Jeunes arbitres
Frédéric SALLES	Responsable Jeunes arbitres
Jean-Pierre HILLIARD	Responsable sportif et communication
Emmanuelle CLÉMENDOT	Responsable communication et Jeunes arbitres
Frédéric RAYNAUD	Référent sport partagé

Délégué technique U.N.S.S.

Didier POULMARC'H	Délégué Technique

Annexe 1

Équipes classées Championne de France en 2016 et 2017 en planche à voile, en voile habitable et voile légère non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par Équipes d'Établissement

Collèges Voile Légère		
NEANT		
Lycées Voile Habitable		
Paul Langevin	MARTIGUES	AIX MARSEILLE

Dans ce cas **AUCUNE** équipe d'Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d'Établissement à partir du niveau Académique.

Annexe 2

Associations Sportives étant classées dans les 4 premières en 2017 des Championnats de France Excellence non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par Équipes d'Établissement

Collèges voile légère	
Geroges Pompidou ENGHIEN LES BAINS	VERSAILLES
Pays des Abers LANNILIS	RENNES
De Portioccio PORTICCIO	CORSE
Arthur Rimbaud SAINT AUBIN LES ELBEUFS	ROUEN
Lycées voile habitable	
JEAN DAUTET LA ROCHELLE	POITIERS
DUMONT D'URVILLE CAEN	CAEN
INSTITUT SAINT MALO SAINT MALO	RENNES
JULES SIEGFRIED LE HAVRE	ROUEN
Collèges planche à voile	
NEANT	
Lycées planche à Voile	
NEANT	

Les équipes relevant de Sections Sportives Scolaires ne sont pas concernées par cette disposition.

Annexe 3

Associations Sportives n'ayant pas assisté au Protocole en 2017 et n'étant pas autorisées à participer en Équipes d'Établissement ou en Excellence

NEANT

Annexe 4

AS ayant fait forfait dans les huit jours avant les Championnats de France en 2017 et n'étant pas autorisées à participer en Équipes d'Établissement ou en Excellence

Collèges

NEANT

Lycées

NEANT

Annexe 5

UTILISATION DU LOGICIEL FREG

POUR LES CLASSEMENTS DE REGATE U.N.S.S. ET LES METTRE EN LIGNE SUR LE SITE FFVOILE

Le logiciel FREG est gratuit (http://www.ffvoile.fr/ffv/public/logiciels/) et doit pouvoir être utilisé pour effectuer facilement et rapidement les classements des régates.

C'est aussi une facette du travail de jeune officiel qui peut/doit être développée.

Cela permet d'avoir une visibilité des régates U.N.S.S. co-organisées avec les clubs FF Voile et qui aux licenciés FF Voile de marquer des points aux classements des coureurs et des clubs.

La page internet donne des informations pour débuter, mais le plus simple est pour les débutants de travailler avec la personne du club qui connaît le logiciel. Sa prise en main est facile.

Pour les spécificités U.N.S.S. quelques éléments à prendre en compte.

Créer une régate dans FREG, y rentrer tous les paramètres et procéder exactement comme pour une régate habituelle.

Pour les inscriptions, sélectionner la fiche d'inscription FREG adaptée à savoir la fiche habitable (cette fiche habitable est utilisable même sur des régates voile légère!) avec laquelle on peut entrer le nom de l'équipe à la place du nom de bateau et tous les membres de l'équipe dans l'équipage sont référencés avec le n° de licence FF Voile.

Si un membre n'a pas de licence FF Voile, le programme le considère comme compétiteur étranger. Il peut y avoir un mixte dans les équipes de licenciés FF Voile ou non.

Pour les résultats, plusieurs solutions selon les fonctionnements :

- une régate normale: x bateaux sur x courses qui s'additionnent, on rentre chaque course dans FREG et il établit le classement directement.
- Une régate avec X courses, chaque course est composée de plusieurs bateaux pour un même établissement. Cela implique que l'on fasse le classement par établissement de la course avant de le rentrer dans FREG. Petite particularité, il peut être alloué des coef. différents pour les courses en fonctions des épreuves demandées …
- Vous faites le classement de la régate en dehors de FREG en prenant vos spécificités et vous ne rentrez que le résultat final sur une seule course.

Puis envoyer les résultats sur le site de la FF Voile via le club support selon la procédure que le club doit connaître.

Cet export n'est possible que pour les régates inscrites au calendrier FF Voile (cf. gradation dans la fiche sport).

Annexe 6

REFERENTS ACADEMIQUES VOILE

NOM	PRENOM	e-mail perso	ETABLISSEMENT Adresse	ACADEMIE
MAUPAY	**Vincent**	Vincent.maupay@ac-orleans-tours.fr	Col Jean Roux – 2 rue Rabelais 37230 FONDETTES	**ORLEANS-TOURS**
SENE	**Philippe**	philvalmel@hotmail.fr	Lyc Gustave EIFFEL 61 Av. WILSON 94230 CACHAN	**CRETEIL**
JAVAYON	**Daniel**	javmeil@yahoo.fr	Lyc Condorcet 1 Av.Roland Dorgelès - BP 134 33311 ARCACHON Cedex -	**BORDEAUX**
BERTIN	**Frédéric**	fredbertin@hotmail.fr	LP Bernard PALISSY 5, sente aux Loups – BP 1046 76152 MAROMME cedex -	**ROUEN**
JOLIVEAU	**François**	fjoliveau@yahoo.fr	Col Amiral LEJEUNE 7 rue de l'Amiral Lejeune 80000 AMIENS	**AMIENS**
LE MAITRE	**Bruno**	Bruno.le-maitre@ac-rennes.fr	Lyc Estran-Charles de Foucauld 32 rue de Quimper 29287 BREST	**RENNES**
JOSEPH	**Jean-Yves**	avisdegrandfrais@gmail.com ce.0831242z@ac-nice.fr	Lycée du Golfe de Saint-Tropez 1509 RD 559 83580 Gassin	**NICE**
MOUREAU	**Yves**	yvmoureau@wanadoo.fr	Lyc Rosa Luxemburg 2 av. Jean Moulin 66141 CANET EN ROUSSILLON	**MONTPELLIER**
MYROPE	**Audrey**	midrey@msn.com	Col Henri GUILLAUMET 5 Place Icare 95280 JOUY-LE-MOUTIER	**VERSAILLES**
CENS CAULE-DULER	**Florence**	censflo@gmail.com	Lyc Professionnel Hendaye AIZPURDI 1 Avenue des Allées 64700 HENDAYE	**BORDEAUX**
POIRIER	**Arnaud**	2apoirier@free.fr	Lyc Léonce Vieljeux rue des Gonthières 17026 LA ROCHELLE Cedex	**POITIERS**
VIDAL	**Alain**	alain.vidal54@wanadoo.fr	Col Olivier de Serres 8 Allée Jacques BREL 69330 MEYZIEU France	**LYON**
GROS	**Philippe**	pgros13@orange.fr	Lyc paul Langevin Avenue du Docteur Fleming BP 19 13691 MARTIGUES	**AIX-MARSEILLE**

VERMILLARD	**Gaetan**	marsoire@free.fr	Col et Lyc Gabriel Guist'hau 3 rue Marie Anne du Boccage BP 34201 NANTES Cedex 01	**NANTES**
PERINA	**Loïc**	dlperina@gmail.com	Col André MALRAUX 5 rue du Roc - BP 719 50400 GRANVILLE	**CAEN**
GOULESQUE	**Audrey**	goulesque@gmail.com	Institution Notre Dame de la Providence 19 rue du Général De Gaulle 19200 USSEL	**LIMOGES**
DAL	**Jean-Jacques**	daljjacques@yahoo.fr	Col Jean Monnet Boulevard Robert Pruvost- BP 20015 59153 GRAND-FORT-PHILIPPE	**LILLE**
CRISTIN	**Gilles**	gilles.cristin@orange.fr	Lyc Pierre de Coubertin 130 bis rue Georges Clémenceau 762010 BOLBEC	**ROUEN**
LHOMMEDE	**Carole**	camorozzi@gmail.com	Col Eugène Fromentin 2 rue Jaillot 17000 LA ROCHELLE	**POITIERS**
DURAND	**Jean-Pierre**	Jean-pierre.durand@ac-lyon.fr	Col Georges BRASSENS 17 avenue Salvador Allendé 69150 DECINES	**LYON**
MACIOCIA	**Martine**	Martine.maciocia@free.fr	Col Evariste GALOIS 10 avenue du Carreau - BP 74 69330 MEYZIEU Cedex	**LYON**
RAYNAUD	**Frédéric**	Fredraynaud421@gmail.com	Col Maurice Constantin Weyer Avenue Antonette Mizon BP 301 03300 CUSSET Cedex	**CLERMONT-Fd**
SPINDLER	**Marie**	Marie-spindler@hotmail.fr		**MARTINIQUE**
GREMION	**Pascal**	Map.gremion@orange.fr		**GUADELOUPE**